



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Poitiers, le 14 avril 2017

## IRRIGATION

**Le niveau d'alerte de printemps est franchi**  
**- sur le bassin du Clain dans le sous-bassin de la Clouère**  
**- sur le bassin de la Dive du nord**

### **Pour le bassin du Clain :**

Le débit seuil d'alerte de printemps est franchi à l'indicateur de Château-Larcher sur la rivière La Clouère.

Les prélèvements d'eau en rivière et en nappe d'accompagnement destinés à l'irrigation agricole sont limités au volume hebdomadaire réduit de 50 %.

Le niveau piézométrique du seuil d'alerte de printemps est franchi à l'indicateur de La Charpraie dans le sous-bassin de la Clouère.

**Les prélèvements d'eau nappe destinés à l'irrigation agricole sont limités au volume hebdomadaire réduit de 50 %.**

### **Pour le bassin de la dive du nord :**

Le débit seuil d'alerte de printemps est franchi à l'indicateur de Pouançay sur la rivière la dive du nord.

**Les prélèvements d'eau en rivière et en nappe libre destinés à l'irrigation agricole sont limités au volume hebdomadaire réduit de 50 %.**

Conformément à l'arrêté cadre, la préfète a signé, le 13 avril 2017, les arrêtés dans ce sens.

**Les dispositions de ces arrêtés sont applicables à partir de 8 h 00, le lundi 17 avril 2017.**

<http://www.vienne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Eau-et-milieus-aquatiques/Gestion-quantitative-de-la-ressource-en-eau>

### **Contact presse**

Guénaél CAMPAN - Service Départemental de Communication Interministérielle - Préfecture de la Vienne - guenael.campan@vienne.gouv.fr - 05.49.55.70.09